



PROCES-VERBAL

Séance ordinaire du 22 juin 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal

du 22 juin 2015

Président : M. Jean-Bruno Wettstein

Secrétaire : M. Stéphane Mermod (remplacé en séance par Mme Martine Cuennet)

Scrutateurs : Mme Claudine Gaillard et M. Pierre-Alain Gerber

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 11 mai 2015 pour le

lundi 22 juin 2015 à 19h00
à la salle de gymnastique de L'Auberson

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mars 2015
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination du bureau 2015-2016

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

7. **No 15-05** Demande de crédit pour la réfection du parking « CIMA »
8. **No 15-06** Demande d'un crédit pour la construction du bâtiment à la rue des Métiers 3 en faveur du Centre professionnel du Nord Vaudois, de l'Association des « Trolls en Tablier bleu » et de l'Entente scolaire de Baulmes, Bullet, Mauborget, Vuiteboeuf et Sainte-Croix
9. **No 15-07** Demandes d'adoptions liées au dossier routier du secteur « Platon »
10. **No 15-08** Mise en œuvre du plan de gestion intégré des pâturages (PGI) – 1^{ère} étape 2015-2017

11. **No 15-09** Acquisition des biens-fonds No 2132 propriété de M. Pierre Jaccard et No 2133 propriété de la communauté héréditaire Py
12. **No 15-10** Ancienne décharge de la Combe-de-Ville, investigations de détail, 1^{ère} étape
13. **No 15-11** Déchetterie/Dépôt Aux Combes, informatisation des bons et acquisition d'une unité de lavage pour les véhicules
14. Examen des comptes et de la gestion 2014
15. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la séance, souhaite la bienvenue et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. Il salue la présence du public et de la presse.

Il ouvre ensuite la discussion sur l'ordre du jour et annonce deux modifications. Un nouveau point est ajouté après le point 6 de l'ordre du jour, dont l'intitulé est « Rapport de la commission chargée d'étudier la pétition 'Sécurité de nos enfants' ». L'assermentation de M. Lionel-Numa Pesenti en tant que nouveau Municipal aura lieu en fin de séance. La numérotation est modifiée en conséquence.

M. le Président soumet l'ordre du jour modifié au vote, qui est adopté à l'unanimité.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux José Gonzalez, Philippe Duvoisin, Luc Martin et Cédric Roten.

42 conseillères et conseillers sont présents, 9 sont excusés et 1 absent.

Sont excusés :

Pour le PLR : Mme et MM. Maria Caramia, Georges André, Cyril Guinchard, Daniel Jaccard, Luc-Olivier Jaccard, Jean-Paul Krattiger et Eric Vuissoz.

Pour le PS : Mme et M. Lydia Rossy et Jean-Claude Piguet.

Est absent :

Pour l'UDC : M. Michel Giret.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 mars 2015

M. Olivier Renaud cite le contrat de législature, selon lequel les annexes au procès-verbal ne sont pas publiées dans le journal. Conscient de la difficulté, il souligne le fait que, selon le contrat précité, les procès-verbaux doivent contenir le résumé des délibérations.

Le procès-verbal est adopté tel quel à l'unanimité.

3. Communications du bureau du Conseil

M. le Président donne lecture des lettres de démission de Mme et M. les Conseillers Aline Gygax Nobs et Salvatore Di Spirito.

4. Communications municipales

M. le Syndic en donne lecture.

Citation

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Steeve Lin, en qualité d'employé administratif au Service technique, avec effet au 1^{er} juillet 2015, après plusieurs missions temporaires, conformément à l'art. 21 des Prescriptions municipales du Statut du personnel.
- M. Estéban Bepoix, en qualité de monteur-appareilleur qualifié aux Services industriels, avec effet au 1^{er} juin 2015.
- M. Armando Balus, en qualité d'apprenti agent de propreté au Secteur des bâtiments, avec effet au 3 août 2015.
- Mme Céline Fasola, en qualité d'employée administrative au Bureau technique pour un contrat de durée déterminée, du 1^{er} mai au 31 octobre 2015, au taux d'activité de 70%.
- M. Pascal Schultze, en qualité d'horticulteur-paysagiste au Secteur des travaux, mis à disposition par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 6 mai 2015 pour une durée de 6 mois.
- M. Jean-Marc Moser, en qualité d'aide-concierge au Secteur des bâtiments pour un contrat de durée déterminée, du 1^{er} juin 2015 au 31 mars 2016 via Prolog-emploi.

2. Naturalisations avec auditions

La Municipalité a approuvé les demandes de naturalisation ordinaire présentées par :

- M. Hasan Alicajic, né le 3 novembre 1955, demande de naturalisation s'étendant à son épouse Mme Mesuda Alicajic, née Mesic le 20 avril 1961, ressortissants bosniaques.
- M. Bernard Joseph Woestelandt, né le 27 février 1949, demande naturalisation s'étendant à son épouse Mme Marie-Hélène France Michelle Morat, ressortissants français.

3. Réintégration de la bourgeoisie de Sainte-Croix

La Municipalité a approuvé la demande de réintégration de la bourgeoisie de Sainte-Croix présentée par :

- Mme Monique Simon, née le 7 novembre 1954, originaire de Provence VD.

4. Urbanisme – Révision du Plan général d'affectation et de son règlement

En date du 23 avril dernier, le Service du développement territorial (SDT) nous a transmis le rapport d'examen préalable ainsi que les préavis des Services cantonaux concernés. Le dossier devra être adapté selon les différentes demandes formulées et sera soumis au SDT pour examen préalable complémentaire.

5. Métiers 3

Les adjudications pour la construction du bâtiment Métiers 3 ont été effectuées par la Municipalité. Il n'y a pas eu de recours de la part des soumissionnaires et le délai est maintenant échu. Plus de 70% des travaux ont été attribués dans le Nord Vaudois dont plus de la moitié auprès des entreprises locales. La Municipalité remercie toutes les entreprises qui ont participé aux différentes procédures.

6. Journée des apprenti-e-s des Communes de Sainte-Croix et Bullet

Les apprenties et apprentis des Communes de Sainte-Croix et Bullet se sont retrouvés pour une journée de formation organisée le mercredi 27 mai 2015 par M. le Syndic Franklin Thévenaz. Accompagnés des présidents des Conseils communaux, des syndicats et chefs de

service, ils se sont rendus à Berne pour une visite et une conférence sur l'aide humanitaire, les visites du Palais fédéral, une exposition sur les élections à la Tour des prisons et du Stade de Suisse. Une occasion également pour les chefs de service et responsables politiques de profiter de cette journée d'échanges hors du cadre traditionnel.

7. Semaine de l'énergie du 4 au 8 mai 2015

Cette action, visant à diminuer la consommation électrique, s'est déroulée dans les locaux de l'administration publique et dans quelques salles de cours du CPNV au bâtiment de La Conversion. Le débriefing de cette semaine s'est déroulé le 22 mai 2015, conjointement avec la remise officielle du label « Cité de l'Energie », cérémonie à laquelle le Conseil communal a été invité.

8. Réalisation du parking « Platon »

Les travaux de construction de ce nouveau parking se dérouleront en une et seule étape. Après étude, un étalonnage en deux phases engendrerait un surcoût de 60'000 fr., soit environ 10 % du montant total. Une analyse du stationnement au centre-ville, réalisée à fin 2014, démontre que nous devons diriger les pendulaires (étudiants CPNV, professeurs, travailleurs, etc.) sur un secteur hors du périmètre centre afin de favoriser un taux de rotation plus élevé dans celui-ci. De plus, la future construction du bâtiment « Métiers 3 » renforcera cette analyse. Ce parking soutiendra le stationnement du Centre sportif lors de la saison hivernale, en particulier lors des manifestations (Carnaval et Comptoir entre autres).

9. Technopôle – mise à l'enquête bâtiment « B »

Le conseil de fondation du Technopôle a décidé d'avancer un projet de construction du bâtiment « B » jusqu'à l'obtention d'un permis de construire. Ceci permettra de proposer un projet avec des démarches administratives déjà effectuées à un potentiel investisseur pour la réalisation de cette construction souhaitée. La publication a été effectuée le 12 juin 2015 dans la FAO (Feuille d'avis officiels) et la durée de l'enquête est de 30 jours à partir du 13 juin 2015 ; des gabarits ont été posés sur le site.

10. Entrevue avec Swisscom

Une délégation municipale a rencontré des représentants de Swisscom concernant la couverture du territoire communal des réseaux mobile et fixe de ce prestataire. Des démarches sont en cours afin d'améliorer les réseaux, tant mobile que fixe, dans les prochains mois. Concernant le réseau mobile, des travaux ont été exécutés sur l'antenne du bâtiment communal et des modifications sont en cours à L'Auberson. La partie sud de la Commune sera traitée dans le deuxième semestre 2016. L'installation de la fibre optique a commencé au village et va se poursuivre pour le reste des zones à desservir.

11. Départ à la retraite de M. Eric Margot, agence d'assurances sociales

Nous portons à votre connaissance que M. Eric Margot, responsable de l'agence d'assurances sociales de Sainte-Croix, prendra officiellement sa retraite le 31 juillet 2015. A notre connaissance le poste sera repourvu, une entrevue a été demandée à M. Claude Borgeaud, directeur du Centre Social Régional (CSR), afin de déterminer la poursuite de la collaboration entre nos deux entités.

12. 3^e acte Emile Jaques-Dalcroze

A l'occasion du 150^e anniversaire de la naissance du Sainte-Crix Emile Jaques-Dalcroze, la Commission culturelle de Sainte-Croix a mis en place des célébrations se déroulant sur trois jours, chaque journée représentant un acte différent. Le premier acte a eu lieu le 8 mai dernier et comprenait une partie chorale, une partie didactique, une partie musique de chambre et une partie cabaret. Le deuxième acte a eu lieu les vendredi et samedi 5 et 6 juin, avec une représentation supplémentaire. Elle portait sur le jeu scénique et les

chansons. Le troisième et dernier acte aura lieu le samedi 27 juin : ce sera une comédie musicale, jouée par le théâtre Barnabé de Servion, comédie émaillée de dialogues truculents et de chansons d'Emile Jaques-Dalcroze. Le cycle sera ainsi bouclé et la Commission culturelle de Sainte-Croix se réjouit déjà de vous rencontrer tous à l'occasion de ce dernier acte.

13. Réponse aux questions posées en séance ordinaire du Conseil communal du 30 mars 2015

M. Thierry Luthringer revient sur la mise sur pied de la commission concernant la construction de la 3^e salle de sports et il souhaite connaître le calendrier envisagé par la Municipalité dans le processus.

Le samedi 2 mai 2015, une délégation municipale composée de M. le Syndic Franklin Thévenaz, ainsi que de MM. les Municipaux Cédric Roten et Philippe Duvoisin a reçu à leur demande MM. les Conseillers communaux Thierry Luthringer et Pierre-Alain Gerber. A cette occasion, les représentants de la Municipalité ont fait part des points suivants à leurs interlocuteurs. Premièrement, la Municipalité travaille actuellement sur une étude portant sur les impacts sur la vie de la Commune d'une population estimée à 6'000 habitants à l'horizon de 2025. Ces impacts comprennent notamment les besoins en infrastructures, la sécurité, la mobilité, la formation et l'environnement. Cette étude sera prête en septembre de cette année, elle sera partagée avec le Conseil communal et devra être prise en considération comme un élément de travail pour la commission ci-nommée. Elle permettra d'identifier les synergies possibles entre les différents besoins soulevés. Deuxièmement, la Municipalité a déjà indiqué sa volonté de mettre en œuvre une troisième salle de sports, en l'inscrivant à la fois dans son Programme de législature 2011-2016 et dans le plan d'investissement. Troisièmement, le plan général d'affectation (PGA) de la Commune et le plan partiel d'affectation (PPA) de la Conversion – tous deux actuellement en examen auprès du SDT - permettront d'identifier les surfaces qui seront alors à disposition pour une telle infrastructure. Quatrièmement, la Municipalité mène actuellement plusieurs gros projets et souhaite pouvoir les mener tous à bien. C'est ainsi qu'il a été décidé de finaliser d'abord la phase analyse/conception/financement du bâtiment Métiers 3, avant de s'attaquer à un nouveau projet de grande envergure. Cette phase Métiers sera bouclée à fin juillet 2015. Enfin, les différences exprimées entre M. Luthringer et la délégation municipale portent plus sur le calendrier envisagé pour cette infrastructure que sur la nécessité d'une telle infrastructure, dont le besoin est reconnu par tous les intervenants.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud s'interroge sur les éventuels investisseurs intéressés par le bâtiment B du Platon, mis récemment à l'enquête.

M. le Municipal Luc Martin explique que divers particuliers sont effectivement intéressés par le projet et que la Municipalité est en discussion avec ceux-ci depuis quelques années. Il relève ensuite que la durée des procédures décourage parfois certains investisseurs, ce qui a conduit la Municipalité à lancer la mise à l'enquête déjà aujourd'hui. S'agissant de l'identité des investisseurs intéressés, il invoque la confidentialité.

M. Jean-René Marguet constate que le capital-actions de SI Manufacture Reuge SA est bien en deçà du montant qu'il devrait atteindre en tenant compte notamment de la prise de participation de la Commune (actuellement, le capital s'élève à 572'000 fr., alors qu'il devrait se monter à 1'072'000 fr.), non sans rappeler qu'il s'était opposé en son temps à la dissociation de Reuge SA et de la SI Manufacture Reuge SA, la viabilité de cette dernière

dépendant étroitement de la première. S'appuyant sur diverses données, en particulier le rapport de l'organe de révision de la SI Manufacture Reuge SA, il constate que cette dernière serait virtuellement en faillite, la moitié du capital-social et des réserves légales n'étant plus couvert par les actifs nets. Sur la base de ses informations, qui font état d'un prêt hypothécaire à hauteur de 4'200'000 fr., pour un projet immobilier devisé à 6'500'000 fr., il s'interroge dès lors sur la viabilité de ce projet. M. Jean-René Marguet estime que le préavis No 917-13, portant sur la cession du terrain du Platon, a été adopté dans la précipitation et que le Conseil communal n'avait pas été suffisamment renseigné. Le projet de construction paraissant désormais à haut risque, il estime que l'actif correspondant à la participation de la Commune dans la SI Manufacture Reuge SA doit être amorti de 251'999 fr. pour n'être valorisé qu'à 1 fr. dans le bilan. Il interpelle enfin M. le Syndic, membre du Conseil d'administration (CA) de la SI Manufacture Reuge SA, pour que toute la lumière soit faite dans ce dossier.

M. le Syndic explique d'abord qu'il ne peut révéler des informations qu'il détient en sa qualité de membre du CA de la SI Manufacture Reuge SA, en vertu du devoir de confidentialité et de réserve attaché légalement à cette fonction. Il expose ensuite que la société Reuge SA est maître d'œuvre du projet et celle-ci peut également être interpellée sur ces questions. Enfin, M. le Syndic indique que le chantier du gros œuvre s'est bien déroulé et a même pris un peu d'avance. Reuge SA a dès lors choisi de mettre le chantier en pause pour repenser notamment le flux intérieur des chaînes de production. Certains événements propres à Reuge SA ont également retardé le chantier, mais appartiennent désormais au passé. M. le Syndic annonce ainsi que Reuge SA entrera dans les murs au début de l'année 2016, l'inauguration des lieux étant prévue à l'automne 2015, avec présence de M. le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et de M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis. Au nom de la Municipalité, il s'engage à ce que le Conseil soit informé de tout nouvel élément.

M. Jean-René Marguet considère que les propos de M. le Syndic ne répondent pas à ses interrogations sur la santé financière de la SI Manufacture Reuge SA. Il relève que les chiffres actuels ne correspondent nullement à ceux qui avaient été évoqués lors de l'adoption du préavis No 917-13, en particulier s'agissant du prêt qui aurait été accordé à hauteur de 3'250'000 fr. par la BCV et qui a finalement été octroyé par la CIC pour un montant de 3'000'000 francs. Il souligne que certains établissements bancaires sont parfois plus enclins que d'autres à prendre des risques. M. Jean-René Marguet souhaite ainsi savoir si les informations données en 2013 étaient bien complètes.

M. le Syndic redit ne pas pouvoir donner de détails sur la société et souligne que les travaux vont reprendre, le but commun de Reuge SA et de la Municipalité étant de terminer le bâtiment et de le voir occupé par Reuge SA.

M. Jean-René Marguet exprime son insatisfaction, les informations financières lui paraissant par trop incohérentes, réaffirmant qu'à son sens le Conseil communal n'était ainsi pas suffisamment renseigné pour voter le préavis No 917-13.

M. le Président constate que M. Jean-René Marguet a pu valablement exprimer ses remarques et qu'il revient désormais à la Municipalité et à Reuge SA de démontrer que le projet peut être mené à son terme.

M. Alain Bonnevaux souhaite une réponse à la question qu'il avait posée lors de la dernière séance, à savoir le montant total que la Commune a consenti dans le cadre du projet de parc éolien sur le territoire communal.

M. le Président annonce que la Municipalité répondra ultérieurement à cette question. La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

5. Nomination du bureau 2015-2016

M. le Président rappelle que le président et les vice-présidents sont nommés au scrutin individuel secret, les scrutateurs et leurs suppléants au scrutin de liste. Il rappelle également que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement (art. 11 al. 3 LC [loi vaudoise du 28 février 1956 sur les communes ; RSV 175.11]). M. le Président prie les candidats de bien vouloir se faire annoncer.

Après avoir indiqué renoncer à se présenter pour des raisons personnelles comme candidat à la présidence du Conseil communal, M. Michel Bahrami annonce, au nom du groupe PS, la candidature de M. Sylvain Fasola pour ce poste.

Le groupe PLR propose M. Frédéric Bertrand comme 1^{er} vice-président.

Le groupe PS propose M. Pierre-Alain Gerber comme 2^e vice-président.

Leur désignation a lieu au vote par bulletin secret.

Sont nommés en qualité de :

Président

M. Sylvain Fasola, PS

par 35 voix, 5 blancs et 1 voix éparse (41 votants)

M. Sylvain Fasola remercie le Conseil communal de la confiance qui lui est accordée.

1^{er} vice-président

M. Frédéric Bertrand, PLR

par 39 voix, 1 blanc, 1 voix éparse et 1 nul (42 votants)

2^e vice-président

M. Pierre-Alain Gerber, PS

par 35 voix, 4 blancs et 3 nuls (42 votants)

Sont ensuite nommés tacitement et par acclamation en qualité de :

1^{ère} scrutatrice

Mme Claudine Gaillard, UDC

2^e scrutateur

M. Jean-Samuel Py, PS

1^{er} scrutateur suppléant

M. Anthony Joseph, PLR

2^e scrutateur suppléant

M. Patrick Jeanmonod, UDC

6. Rapport de la commission chargée d'étudier la pétition « Sécurité de nos enfants »

Le rapport de la commission est lu par **M. Eric Chambettaz**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier la pétition « Sécurité de nos enfants » était composée de Mmes Aline Gygax Nobs, Lydia Rossy (excusée), de MM. Dionisio Baptista, Philippe Gueissaz, Georges André, Michael Mollet (excusé) et du rapporteur soussigné.

La commission remercie M. le Municipal Cédric Roten de sa présence et des informations qu'il nous a transmises.

Préambule

En début de séance, la commission demande une lecture de ladite pétition, ce qui est fait. La question primordiale est de savoir si nous devons accepter ou refuser la demande citoyenne de cette lettre. Les art. 65 et 66 du règlement communal nous renseignent sur ce point de la discussion et nous ouvrons le débat.

Discussions

Nous demandons à M. le Municipal Cédric Roten de nous apporter des compléments ou

des éclaircissements sur le dossier « Sécurité de nos enfants ». Il s'empresse de nous répondre qu'une étude est en cours d'une part par la Municipalité et d'autre part par les transports TRAVYS. Les réflexions se tournent sur un règlement dans les transports scolaires et une étude sur le comportement et la responsabilité des voyageurs.

De plus, un comité de pilotage a été mis en place à la demande du Projet EQUITERRE. Le cahier des charges traite de la sécurité sur le chemin de l'école et les espaces publics.

Le travail a déjà commencé par une cartographie des passages « dangereux » sur le cheminement de la maison à l'école. Analyser les besoins et trouver des solutions sur trois secteurs bien définis, soit l'école, les parents et la politique des transports.

M. le Municipal Roten nous informe également que notre assistante de sécurité publique est présente régulièrement dans les bus ou aux arrêts pour surveiller et informer les enfants du comportement à adopter.

Lors des débats qui suivent, nous constatons que l'indiscipline des « adultes » n'est pas un exemple pour nos enfants. Nous suggérons à la Municipalité d'apporter quelques améliorations sur la zone de la gare comme par exemple des ralentisseurs ou une zone 20 km/h.

Pour terminer, nous ne pouvons que remercier et féliciter la Municipalité du travail déjà fourni et l'encourager dans cette étude. Nous demandons également que le dossier « Sécurité de nos enfants » et les lettres qui accompagnent la pétition soient transmises au comité de pilotage pour compléter les études en cours.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix :

ouï le rapport de sa commission, sur proposition de celle-ci et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- **décide de renvoyer** à la Municipalité la pétition « Sécurité de nos enfants » du 23 juin 2014 pour liquidation conformément aux règles légales, selon l'art. 66 du règlement du Conseil communal;
- **prie** la Municipalité de l'informer régulièrement des travaux effectués.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée ; la discussion est close.

M. le Président met la proposition de décision de la commission au vote. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

7. No 15-05 : Demande de crédit pour la réfection du parking « CIMA »

Le rapport de la commission est lu par **M. Jean-Samuel Py**, en remplacement de M. Jean-Claude Piguet, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie lundi 28 mai 2015 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Sainte-Croix. Elle était composée de Mmes Sophie Brasey Bonnevaux, Martine Cuennet et Florence Bertrand (remplaçant Frédéric Bertrand), de MM. Daniel Jaccard, Saïd Alami et Patrick Jeanmonod et du rapporteur soussigné. MM. les Municipaux José Gonzalez et Cédric Roten, ainsi que Jean-François Gander, chef du Service du territoire, étaient présents et nous ont donné

tous les renseignements demandés, ce dont nous les remercions.

L'objectif de ce préavis est de remettre en état le parking du CIMA qui a par endroits bien mauvaise façon. C'est une propriété communale avec une petite partie appartenant à la propriété par étages et un acte de vente pour réunir l'entier de la surface en mains communales reste à finaliser.

Les travaux consisteront à effectuer un dégrappage, à renforcer l'encaissement, à ajouter une couche de concassé et à goudronner. Les places en épi qui sont difficiles à déneiger seront remplacées par des places perpendiculaires et les arbres existants seront conservés. Les bordures en granit (et non en marbre...) seront changées, on prendra une petite surface sur la zone herbeuse destinée au pique-nique et finalement ce seront treize places supplémentaires qui seront réalisées. Afin d'améliorer les lieux et de dissuader les squatters, l'éclairage sera renforcé.

L'utilisation du parking sera réglementée afin d'éviter les voitures ventouses et une information sera réalisée par laquelle les usagers de la bibliothèque et de la ludothèque pourront garer leur véhicule. Aucune place n'est prévue pour les bus qui peuvent parquer près de la gare toute proche ou dans la ruelle bordant le Musée des Arts et Sciences (MAS). L'entretien hivernal sera effectué comme aujourd'hui par les services communaux.

Un appel d'offres aux entreprises de la place sera lancé et les travaux seront effectués par ces entreprises et non par les services communaux.

Au cours des discussions, les membres de la commission évoquent l'amélioration possible de la bande herbeuse située du côté du MAS, ainsi que la faiblesse du marquage de certains passages pour piétons et de certaines chaussées dans la Commune.

La discussion se termine par l'approbation de tous les commissaires pour la réalisation de ces travaux jugés indispensables pour le CIMA et le tourisme en général.

Conclusions

Finalement, c'est à l'unanimité que la commission adopte les conclusions suivantes et vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du parking du CIMA ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **118'560 francs**. Le compte No 9141.15.05 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte No 430.3311 sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2017.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 26'700 fr., la première année en tenant compte des intérêts (2,5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente 25'600 fr. avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud demande si le terrain sera public ou privé.

M. le Municipal Cédric Roten explique qu'il s'agit bien de réglementation, et non d'usage public, puisque le bâtiment et le terrain appartiennent à la Commune.

M. Jean-René Marguet se réjouit de la rénovation, le lieu étant depuis longtemps une

bien piètre image de la Commune. Relevant le fait que des bâtiments environnant le terrain en question appartiennent également à des particuliers, qui bénéficieront donc des aménagements, il se demande si des participations de ces derniers sont prévues.

M. le Municipal José Gonzalez signale que le préavis mentionne effectivement le rachat de terrain à l'un des propriétaires mentionnés, afin entre autres de garantir une cohabitation harmonieuse entre tous. Il explique ensuite que les propriétaires voisins bénéficieront de places de parc, qui seront réglementées. La volonté d'en faire un parc privé est principalement motivée par le fait que la zone sera dévolue aux visiteurs du CIMA, subsidiairement à certains voisins et aux utilisateurs de la ludothèque et de la bibliothèque.

Mme Sophie Brasey Bonnevaux invite la Municipalité à étudier une variante qui inclue l'énergie solaire.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Le préavis No 15-05 est accepté avec 38 oui et 3 absentions.

8. No 15-06 : Demande d'un crédit pour la construction du bâtiment à la rue des Métiers 3 en faveur du Centre professionnel du Nord Vaudois, de l'Association des « Trolls en Tablier bleu » et de l'Entente scolaire de Baulmes, Bullet, Mauborget, Vuiteboeuf et Sainte-Croix

Le rapport de la commission est lu par **M. Yvan Pahud**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis No 15-06 s'est réunie le jeudi 28 mai 2015 à 20h00 en salle de réunion de l'Hôtel de Ville.

Etaient présents les conseillers et conseillères suivants : Laurence Varela, Olivier Guignard, Olivier Troyon, Lydia Rossy, Sylvain Fasola, Ludovic Heintz et le rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par M. le Municipal Cédric Roten pour le dicastère des bâtiments et de M. le Municipal José Gonzalez pour celui des écoles, garderie, UAPE.

Etaient également présents : MM. Stéphane Champod, secrétaire municipal, Jean-Michel Brand, boursier, Jean-François Gander, chef du Service urbanisme, et Philippe Gueissaz, architecte du projet.

Le projet initial de 2012 a évolué jusqu'à la présentation du présent préavis. Les surfaces ont passé de 2'400 m² à 3'440 m², soit plus de 1'000 m² supplémentaires. Ceci est dû principalement au nombre d'élèves supplémentaires à la suite de l'entrée en vigueur de l'Entente scolaire intercommunale.

Le bâtiment sera composé de cinq étages. Le rez-de-chaussée sera réservé aux plus petits, soit les « Trolls en Tablier bleu » (association regroupant la garderie et l'UAPE). Ceux-ci auront la possibilité d'avoir une sortie donnant directement sur une terrasse équipée à leurs besoins. Celle-ci se situe du côté sud-est du bâtiment, soit entre le bâtiment et celui de la Conversion. Egalement à leur disposition une seconde aire de jeux entre le bâtiment et la salle de gymnastique de la Poste. Cette aire de jeux sera délimitée pour empêcher l'accès de l'extérieur.

Puis de nombreuses questions ont été soulevées par les commissaires :

Un résumé de l'historique du traitement des oppositions ?

Il n'y a pas eu d'opposition de voisins directs, car la Municipalité a approché ceux-ci dès le début du projet. Malgré les nombreuses dérogations aux règlements, une seule opposition a été déposée par un habitant moyennement éloigné de la construction. Celle-ci a été

levée car jugée sans fondement.

L'avenir de la rue des Métiers ?

Celle-ci devrait être fermée à la circulation. Cette fermeture est reprise dans le rapport de l'ingénieur circulation, mandaté dans le cadre de la révision du PPA et du PGA. Vu le nombre d'élèves, enfants et d'étudiants empruntant cette rue, cette fermeture paraît la plus adaptée. Ceci également dans le but de créer un mini campus scolaire (collège de la Poste, école mécanique, Métiers 3 et salle de gym). La surface de cette rue devrait faire office de préau pour les élèves comme pour les étudiants de l'école mécanique.

Pourquoi un sol en moquette ?

En effet, un revêtement en moquette n'est pas adapté pour les personnes handicapées se déplaçant en fauteuil roulant. M. Philippe Gueissaz précise que ce choix est dû principalement pour respecter des normes phoniques. Ce choix n'est pas définitif et peut-être adapté. Une variante en linoléum est même prévue dans le texte de soumission.

Des places de parcs sont-elles prévues ?

La solution avec un parking souterrain a été écartée. En effet, la surface à disposition était jugée trop petite et surtout trop onéreuse. Des places de parcs sont prévues au Platon.

Le nombre de WC destinés aux femmes n'est pas équivalent à celui destinés aux hommes ?

Ceci est réglementé par les normes cantonales qui nous sont imposées.

Notre Commune est labellisée « Cité de l'énergie », pourquoi si peu de panneaux solaires, soit le minimum légal imposé ?

L'enveloppe budgétaire proposée par la Municipalité ne permet pas la pose supplémentaire de panneaux photovoltaïques. Pour rappel, le bâtiment sera relié au chauffage à distance (CAD), soit un chauffage écologique puisque alimenté par le bois des forêts communales.

Le bâtiment sera-t-il au label Minergie ?

Celui-ci remplira en majorité les standards Minergie mais ne sera pas labellisé, ceci pour une question de coûts. Selon M. Gueissaz, le label Minergie n'est pas des plus adaptés pour les bâtiments scolaires. En effet, les élèves ont besoin d'aérer régulièrement les pièces ; ce qui péjore fortement le système de chauffage, si celui-ci est conçu dans le cadre d'un système Minergie. Le chauffage au sol est prévu uniquement pour l'UAPE (norme).

Le bâtiment est-il facilement transformable ?

M. Gueissaz nous explique le système constructif du bâtiment. Celui-ci est constitué d'une enveloppe porteuse avec uniquement un mur porteur dans sa longueur. Ce mode de construction permet une grande flexibilité dans la répartition des pièces ou modules. Les cloisons intermédiaires peuvent être déplacées ou supprimées si nécessaire.

Il est prévu six salles de classes, mais pas de salle des maîtres ?

Ceci relève de la compétence des écoles qui n'ont pas jugé nécessaire d'en avoir une. Les enseignants de ces six classes devront utiliser la salle des maîtres du collège de la Poste. M. le Municipal Cédric Roten nous rappelle que ce bâtiment n'est pas un nouveau collège mais une dépendance du collège de la Poste.

Pourquoi le certificat COBS (certificat d'origine bois suisse) n'a t-il pas été exigé dans le texte de soumissions, malgré le postulat Yvan Pahud qui demandait l'utilisation de bois suisse dans les constructions communales ?

M. le Municipal Cédric Roten explique que le projet est soumis au marché public et que celui-ci interdit d'exiger la provenance d'un produit. Un commissaire rappelle que la Commune pouvait soustraire à cette condition en mettant à disposition le bois de ses propres forêts.

Le coût du bâtiment se situe-t-il dans la moyenne ?

Le coût de construction se situe en dessous de la moyenne, soit en dessous de 2'800 fr. le m². Un commissaire relève que le montant de 470'000 fr. prévu pour réserve, divers et imprévus est jugé confortable.

Le solde négatif annuel de 44'000 fr. (charges financières de 673'000 fr. moins recettes de locations de 629'800 fr.) est le prix à payer pour conserver le CPNV sur notre territoire.

La Municipalité communiquera lors de la séance du Conseil le pourcentage d'entreprises locales impliquées dans la construction du bâtiment.

Un second préavis destiné aux infrastructures sera présenté courant 2016 ou 2017.

La commission remercie les autorités pour les explications fournies et adopte ce préavis à l'unanimité.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la construction du bâtiment Métiers 3 ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **8'561'200 francs**. Le compte No 9143.15.06 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le nouveau compte No 352.3311 sur une période maximum de 30 ans, la première fois au budget 2018.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Jean-René Marguet souhaite savoir pourquoi dans ce projet, il n'est pas possible de couvrir l'intégralité des charges.

M. le Municipal Cédric Roten reconnaît qu'il y a un déficit estimé de 44'000 francs. Il explique ensuite que la location demandée au Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) a déjà été négociée et sera identique à celle du bâtiment des Alpes. Il n'exclut enfin pas d'éventuels revenus supplémentaires, notamment ensuite du rapatriement de certaines classes.

M. Yvan Pahud annonce qu'il a contacté l'entreprise chargée des charpentes et que cette dernière accepte d'utiliser du bois de Sainte-Croix. Il ajoute avoir proposé de fournir du bois issu de forêts privées et, en invitant la Municipalité à se joindre à cette démarche, précise que cela ne devrait pas « coûter un franc », car le bois sera acheté au prix du jour.

Applaudissement par quelques conseillères et conseillers.

M. Alain Bonnevaux s'inquiète de lire qu'un second préavis sera présenté en 2016 ou 2017, dès lors que le bâtiment sera ouvert en 2017. Il sollicite également une estimation des infrastructures qui concerneront le second préavis.

M. le Municipal Cédric Roten explique que ce préavis tiendra compte de l'aménagement de la rue des Métiers et du parking. Ces aménagements ne seront donc pas encore faits au moment du second préavis et leur estimation ne pourra avoir lieu qu'à cette occasion.

M. Philippe Gueissaz souhaite préciser que l'entreprise de charpente avait mentionné dans son offre qu'elle utiliserait du bois suisse, en prenant en charge la petite plus-value entre bois suisse et bois étranger. Il se réjouit par ailleurs que le bois puisse être issu des

forêts sainte-crix.

M. Jean-René Marguet trouverait intéressant que M. Pahud explique les tenants et aboutissants de sa démarche.

M. le Président estime que la question sort du champ du préavis soumis au Conseil communal.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Le préavis No 15-03 est accepté 40 oui et 1 abstention.

9. No 15-07 : Demandes d'adoptions liées au dossier routier du secteur « Platon »

Le rapport de la commission est lu par **M. Lionel-Numa Pesenti**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis cité ci-dessus s'est réunie le lundi 1^{er} juin 2015 à 19h30 en salle de la Municipalité.

Elle était composée de : Mmes Maria Caramia et Isabelle Dessonnaz, ainsi que de MM. Marcel Cloux, Reinhard Scholz, Jean-René Marguet et de Lionel-Numa Pesenti, désigné rapporteur remplaçant de Luc-Olivier Jaccard (excusé).

La délégation municipale était composée de M. le Municipal Luc Martin et de M. Jean-François Gander, responsable du Service technique. Nous tenons à les remercier de leur disponibilité, de leurs explications et des réponses données à toutes nos questions.

La commission doit traiter deux points à savoir :

- projet routier : projet de construction d'une route d'accès avec une place de rebroussement pour camion ;
- décadastration partielle des parcelles No 2128 et 2131 pour un transfert au domaine public (DP) communal No 1150.

La parole est donnée à la délégation municipale : M. le Municipal Martin rappelle que nous sommes là pour traiter la partie administrative sur la délivrance du permis de construire suite à la modification du plan partiel d'affectation (MPPA), notamment la création d'une boucle de rebroussement routière, adoptée par le Conseil communal lors de sa séance du 25 mars 2013.

M. Gander explique qu'il s'agit de la procédure conforme aux dispositions de la loi vaudoise du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou ; RSV 725.01) et que les enquêtes publiques traitant les deux demandes (projet routier et foncier) n'ont enregistré aucune observation, ni opposition.

La discussion est ouverte :

Une question technique est posée à savoir : Pourquoi parle-t-on de transfert au domaine public communal et pas simplement de création d'une route sur les parcelles communales ?

Il est répondu que :

- parcelle communale : elle peut être vendue, cédée ou des servitudes inscrites
- domaine public communal : on ne peut pas grever ce domaine de servitude ou d'autres opérations.

Ce préavis n'a pas suscité d'autres questions ou interrogations.

La parole n'étant plus demandée, c'est à l'unanimité que les membres de la commission chargés d'examiner le préavis No 15-07 acceptent ses conclusions.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, où le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'adopter** le projet de réaménagement routier du secteur « Platon » ;
- **d'adopter** la décadastration partielle des parcelles communales Nos 2128 et 2131 et les transferts au domaine public communal No 1150.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Le préavis No 15-07 est accepté à l'unanimité.

10. No 15-08 : Mise en œuvre du plan de gestion intégré des pâturages (PGI) - 1^{ère} étape 2015-2017

M. le Président, co-auteur du projet, demande à M. Michel Bahrami de le remplacer à la présidence du Conseil communal.

Le rapport de la commission est lu par **M. Michel Bühler**, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie le mardi 2 juin 2015 à 19h00, en salle de la Municipalité.

Elle était composée des conseillers communaux Antonio Buyo et Marcel Cloux (PS), Thierry Dumoulin, Philippe Gueissaz et Jean-Paul Krattiger (PLR), Stefan Bögli (UDC) et de Michel Bühler (PS), rapporteur.

Les délégués municipaux étaient M. le Municipal Philippe Duvoisin et M. Benoît Margot, garde forestier. Nous les remercions pour leurs explications et leur disponibilité.

Comme indiqué dans le préavis, le dernier plan de gestion des pâturages et alpages communaux datait de 1975. Il devenait urgent d'établir un nouveau plan, permettant d'entretenir notre patrimoine et de l'adapter aux besoins de l'agriculture d'aujourd'hui. Ce nouveau plan, élaboré par le bureau d'agronomie de M. Jean-Bruno Wettstein et par M. Benoît Margot, a été adopté le 22 avril 2013 par la Municipalité.

Afin d'obtenir des subventions fédérales et cantonales, la Commune a présenté un projet d'améliorations structurelles aux services compétents (Office fédéral de l'agriculture [OFAG] et Service du développement territorial [SDT]) qui ont effectué une visite d'expertise le 28 mai 2014. À la suite de cette visite, les subventions concernant ce préavis sont d'ores et déjà acquises à la Commune.

Sur la base de cette expertise, la Municipalité a adopté, le 12 janvier 2015, un nouveau plan d'investissement sur six ans.

Le présent préavis concerne la première étape de ce plan d'investissement, pour des travaux qui seront réalisés entre 2015 et 2017.

Ces travaux portent sur trois domaines: l'approvisionnement en eau, la réfection des chemins et l'amélioration du chalet du Mont de Baulmes Dessous.

1. Approvisionnement en eau.

D'une façon générale, augmenter le nombre des bassins ou les repositionner permet de

mieux exploiter et mettre en valeur les pâturages dans leur entier.

Pour l'alimentation des nouveaux bassins, il est prévu de créer des étangs bâchés, alimentés eux-mêmes par l'eau de pluie. Créer de telles structures revient infiniment moins cher que des citernes. De tels étangs sont en fonction dans d'autres régions et donnent entière satisfaction. Ils seront clôturés, ce qui les mettra à l'abri de tout dégât pouvant être causé par des animaux ou des humains. Ils seront reliés aux bassins par des conduites posées au moyen d'une « sous-soleuse », engin qui réduit les coûts de pose.

A noter qu'il s'est produit une erreur à propos des bassins, dans les chiffres indiqués dans le préavis. Renseignements pris auprès de M. Benoît Margot, c'est bien le plan remis à chaque conseiller qui fait foi. Les chiffres sont donc les suivants :

Alpage du Mont de Baulmes Dessous : un étang de 200 m³ sera créé, ainsi que sept nouveaux bassins.

Alpage du Mont de Baulmes Dessus : un étang de 100 m³ sera créé, ainsi que quatre nouveaux bassins. Deux autres bassins seront déplacés.

Ces travaux seront réalisés en **2015**.

Alpage du Cochet : les surfaces pentues et relativement sèches de cet alpage sont mal pâturées. A la longue, la zone risquerait de se reboiser. Une meilleure répartition des points d'eau permettra d'accroître la pression du bétail et d'éviter ce reboisement. Un étang de 150 m³ sera créé, ainsi que cinq nouveaux bassins.

Ces travaux seront réalisés en **2017**.

2. Réfection des chemins.

Quatre chemins d'accès, soit une longueur de 4,6 km, sont en mauvais état et nécessitent une réfection totale. Le coût moyen au mètre linéaire est de 55 fr. pour les chemins à faible déclivité et de 80 fr. pour les chemins à forte pente et nécessitant une stabilisation.

Les chemins concernés par ces travaux se situent à « La Commune », à Noirvaux, aux Dénériaz Dessus et entre la Prise Perrier et Haute Joux (Tranchée des Martyrs).

Sur un tronçon s'affaissant sur le chemin de la Dénériaz Dessus, un caisson de soutènement en bois sera construit.

On aurait pu s'attendre à ce que la réfection du chemin « Noirvaux », partant de Noirvaux Dessus, se poursuive jusqu'au moulin de « La Commune ». Si la réfection ne concerne pas la totalité de ce chemin, c'est que les subventions ne couvrent que le premier tronçon.

Ces travaux seront réalisés en **2016**.

3. Chalet du Mont de Baulmes Dessous

Les conseillers Buyo, Dumoulin et Bühler se sont rendus sur place dans la matinée du 2 juin et ont pu constater l'état du toit et des façades du bâtiment. Ils ont également entendu M. Aimé Rouilly, responsable de l'alpage depuis de nombreuses années.

Les façades et les fenêtres sont en mauvais état et demandent à être réparées. Il en est de même de la toiture, qui mériterait une réfection complète. Le fait que ce toit soit en Eternit (qui renferme probablement de l'amiante) ne viendra pas augmenter les frais de démontage, qui sont prévus dans les 156'111 fr., figurant au titre de « Réfection de la toiture ». La nouvelle couverture sera en tôle.

Les travaux de rénovation ne porteront que sur l'enveloppe extérieure. Les aménagements intérieurs (étable, éventuelle salle de traite) seront à la charge de l'exploitant.

Considéré comme l'un des beaux alpages de la Commune et loué depuis de nombreuses années par le « Syndicat d'élevage », le Mont de Baulmes Dessous est actuellement pâturé par des génisses, mais conviendrait parfaitement à l'estivage de vaches laitières : le terrain est relativement plat, le sol est fertile et la présence d'un chalet constitue un atout supplémentaire. La Municipalité désire donc que cet alpage soit pâturé par des vaches

laitières, dès le renouvellement du bail de location, à l'échéance du bail actuel en 2018. **La priorité, pour cette location, sera donnée aux éleveurs de la Commune.** Le renouvellement du bail donnera l'occasion de redéfinir le montant de la location.

Afin de permettre la présence de vaches laitières sur cet alpage, il sera nécessaire d'aménager une aire d'attente, un emplacement pour une installation de traite mobile et de construire une nouvelle fosse à purin.

L'évaluation de la charge de bétail (PN: pâquiers normaux) sera rediscutée avec Prométerre.

Ces travaux seront réalisés en **2017**.

Les dépenses prévues sur l'ensemble de ces travaux se montent à 1'294'400 francs.

Les subventions cantonales et fédérales, qui viendront en déduction de cette somme, se montent à 414'000 fr. (aux taux de 50% pour les chemins et l'approvisionnement en eau, et de 15% pour les bâtiments).

Au cours de la discussion, il est relevé que les conseillers communaux auront à se prononcer sur plusieurs dépenses importantes, lors de la prochaine séance du 22 juin 2015. Il apparaît pourtant que le présent préavis porte sur un secteur essentiel de notre Commune: l'entretien et la mise en valeur de notre environnement naturel et de notre patrimoine agricole. D'autre part, si les travaux ne sont pas entrepris, les subventions risquent d'être perdues.

C'est pourquoi, à l'unanimité, la commission décide d'adopter les conclusions du préavis municipal No 15-08 et de proposer à l'ensemble du Conseil communal de la suivre dans cette décision.

Conclusions

La commission chargée d'étudier le préavis municipal No 15-08 « Plan de gestion intégré des alpages et pâturages communaux » a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Ste-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la première étape du plan de gestion intégré des alpages et pâturages ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **1'294'440 francs**. Le compte No 9141.15.08 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement après déduction des subventions par le compte No 322.3311 sur une période de 10 ans, la première fois au budget 2018.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 110'050 fr. la première année en tenant compte des intérêts (2,5%) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 10 ans, le coût représente 100'600 fr. avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud salue le travail accompli par la Municipalité dans ce dossier. Il s'interroge sur le sort réservé au Syndicat d'alpage de Sainte-Croix, lequel n'a pas de vache laitière, mais est locataire de l'alpage au Mont de Baulmes Dessous depuis plus de 50 ans.

M. le Municipal Philippe Duvoisin exprime une certaine surprise, en expliquant que des membres du Syndicat ont des vaches laitières, dont certaines paissent aujourd'hui sur

d'autres alpages. Réinterpellé par M. Yvan Pahud, il précise que le Syndicat met des génisses sur l'alpage du Mont de Baulmes Dessous, alors que des membres de celui-ci font bien paître des vaches laitières sur d'autres alpages.

M. Paul-André Simon demande si la Municipalité a reçu des remarques à la suite des courriers des lecteurs parus dans la presse locale sur cette question ou directement des personnes concernées par le préavis.

M. le Municipal Philippe Duvoisin explique qu'au moment de la signature des baux en 2012, il était clairement annoncé qu'au renouvellement de ces derniers en 2018, il pourrait y avoir un changement d'affectation au Mont de Baulmes Dessous afin de faire paître des vaches laitières. Il ajoute n'avoir eu dernièrement aucun contact avec les concernés, ni d'autres agriculteurs, et ne cache pas sa surprise que cette question ait fait l'objet de courriers des lecteurs.

M. Stefan Bögli souhaite préciser que l'alpage du Mont de Baulmes Dessous est loué par le Syndicat et que les agriculteurs mentionnés par M. le Municipal Duvoisin louent des alpages en tant que particulier.

M. le Municipal Philippe Duvoisin dit être parfaitement conscient de cette distinction, mais indique que cela n'empêche pas de redistribuer l'utilisation des alpages.

M. Thierry Luthringer demande le renvoi du préavis à la Municipalité. Il regrette en effet que la seconde étape, déjà annoncée, du plan d'investissement ne soit pas chiffrée et qu'il n'y ait pas de priorisation. M. Luthringer souligne que la Municipalité était déjà informée en 2013 des besoins sur cette question. Il relève également le coût important de la première étape (1 million de francs) et la ramification non négligeable du plan de gestion des alpages et pâturages, notamment quant aux aspects routiers.

M. le Municipal Philippe Duvoisin explique que la Municipalité a dû attendre les réponses concernant les subventions.

Intervenant en tant que mandataire et après autorisation de la Municipalité, **M. Jean-Bruno Wettstein** explique que le maintien des vaches laitières en montagne est un enjeu très important en Suisse. Il souligne que certains agriculteurs de la Commune recherchent des alpages du type de celui du Mont de Baulmes Dessous et qu'il faut leur offrir les meilleures conditions possibles. M. Wettstein relève que la Commune de Sainte-Croix est l'un des plus importants propriétaires d'alpages du Canton, ce qui nécessite forcément du temps pour en faire l'inventaire. Il explique aussi que le Service des améliorations foncières a connu des difficultés financières, non sans signaler que le Grand Conseil a aujourd'hui débloqué 22 millions de francs, notre Commune pouvant s'attendre à en recevoir une partie comme subvention.

M. Paul-André Simon demande à savoir si le Plateau des Granges, où paissent des vaches laitières, est considéré comme un pâturage et quelles sont les différences d'avec le Mont de Baulmes Dessous.

M. Jean-Bruno Wettstein indique que le Plateau des Granges est en zone montagne 2 (notamment en raison du climat assez rude). Il y a ensuite lieu de distinguer la surface agricole utile (qui sert aux exploitations en activité toute l'année) et les zones d'estivage (occupation partielle dans l'année). Il ajoute que la classification des zones (plaine, colline et montagne) relève de la compétence de l'Office fédéral de l'agriculture.

M. Olivier Renaud mentionne que le plan d'investissement 2015-2020, adopté avec le budget 2015, inclut les pâturages et les chemins avec des sommes déjà importantes.

M. Thierry Luthringer relève que les sommes du préavis diffèrent sensiblement de ceux du plan d'investissement 2015-2020. Il souhaite que le Conseil communal puisse se prononcer en connaissant les montants et les priorités d'investissements.

M. Olivier Renaud indique qu'une partie du plan d'investissement concerne l'entretien du bâtiment, en soulignant qu'attendre ne peut que faire augmenter les coûts.

M. Yvan Pahud souhaite savoir si les agriculteurs qui utilisent le Mont de Baulmes Dessus ont souhaité des améliorations d'infrastructures pour utiliser le Mont de Baulmes Dessous.

M. le Municipal Philippe Duvoisin explique ne pas pouvoir dire si ce seront les agriculteurs du Syndicat qui postuleront lors du renouvellement des baux en 2018. Il ajoute qu'il souhaitait seulement signaler que des vaches laitières sont traitées au Mont de Baulmes. S'agissant de la rénovation du chalet du Mont de Baulmes, M. le Municipal Duvoisin indique que les coûts de rénovation du chalet s'élèvent bien à 308'230 fr. et ceux des aménagements extérieurs (fosse à purin), des parcs et de l'eau se montent à 148'470 francs. Enfin, il mentionne que le coût du préavis sera la première année de 110'050 fr. et ensuite de 100'600 fr., alors que le plan d'investissement évoque un montant de 150'000 fr. par an, ainsi que 100'000 fr. en 2017 pour le projet des chemins agricoles.

M. Eric Chambettaz signale la progression de la forêt sur le Cochet et s'inquiète vivement de la détérioration du chemin des Dénériaz. Il annonce qu'il approuvera le préavis, car celui-ci répond à plusieurs problématiques.

M. Olivier Guignard constate que le préavis permet de préserver avec cohérence des infrastructures dynamiques et fortes dans notre Commune, soulignant que le préavis bénéficie de subventions pour un montant de 400'000 fr. et que le Conseil communal vient d'adopter une dépense de 8 millions de francs. Estimant que la Commune est en mesure d'assumer les dépenses soumises au Conseil communal, il annonce qu'il soutiendra ce projet rempli d'optimisme et équilibré. M. Guignard est également optimiste quant à la résolution des inquiétudes soulevées par certains agriculteurs.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Le préavis No 15-08 est accepté par 30 oui et 11 abstentions.

11.No 15-09 : Acquisition des biens-fonds No 2132 propriété de M. Pierre Jaccard et No 2133 propriété de la communauté héréditaire Py

Le rapport de la commission est lu par **M. Alain Bonnevaux**, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie le 1^{er} juin 2015 à 20h00 à la salle de la Municipalité. Elle était composée de Mme Maria Caramia, remplaçante de Mme Florence Bertrand, et de MM. Lionel-Numa Pesenti, remplaçant de M. Joseph Anthony, Antonio Buyo, Thierry Luthringer, Savio Paillard et Alain Bonnevaux, désigné comme rapporteur ; M. Ludovic Heintz était absent, non excusé.

La délégation municipale était composée de M. le Municipal Luc Martin et M. Jean-François Gander, responsable du Service technique.

La parole est donnée à la délégation municipale : M. le Municipal Martin a exposé et expliqué la situation des trois parcelles en zone industrielle et de la parcelle No 2127 d'environ 16'000 m² en zone intermédiaire propriété de la Commune.

Le PGA étant en révision, les quatre parcelles Nos 2136, 2132, 2133 et 2127 devraient prochainement faire l'objet d'un PPA avec son règlement pour fixer les possibilités de constructions, de raccordements aux services et de dévestitures, accès parking, etc.

La Municipalité désirent garder la maîtrise du développement de cette zone a répondu favorablement aux propositions de vente, via une société de courtage, des propriétaires des parcelles Nos 2132 et 2133 pour un prix évalué à 75 fr. le m², courtage compris mais

frais d'acquisition non compris.

La discussion est ouverte :

Si l'on peut admettre l'idée de la Municipalité de vouloir garder la maîtrise du sol, doit-elle passer obligatoirement par l'achat des parcelles proposées ? Etant donné qu'un PPA doit être étudié.

Pourquoi faire un droit d'emption et non un droit de préemption qui aurait eu l'avantage de ne pas fixer de prix et de délais, tout en étant prioritaire en cas de vente sans déboursier immédiatement étant donné qu'une des parcelles peut-être acquise dans les plus brefs délais et que l'autre pas avant 2019 afin de favoriser une baisse d'impôt sur les gains immobiliers (Loi Léo Muller). Est-ce le jeu de la Commune d'entrer dans ces considérations ?

Le prix au m² est-il justifié ?

Après négociation le prix au m² a été arrêté à 75 fr., courtage compris mais frais d'acquisition en plus.

Si l'on ajoute à ce prix, les frais d'étude du PPA, de son règlement et les investissements à prévoir pour les services, les accès et autres, soit 50 fr. le m² le prix revient vaudrait approximativement 136 fr. le m², y compris les intérêts de la dette sur 10 ans.

Ce prix sera-t-il attractif pour les futures sociétés, investisseurs et privés ?

Le prix au m² aurait dû être d'environ 45 fr. le m², afin d'éviter que la parcelle No 2127 de 16'000 m² propriété de la Commune soit vendue bon marché pour compenser.

Si l'on désire augmenter les zones industrielles et artisanales de la Commune, l'on va forcément augmenter le nombre d'employés et de cadres et il serait bon que lors de l'étude du PPA, la possibilité de créer une partie de la zone en habitation dans le cadre des 6'000 habitants en 2025.

La délégation municipale par M. le Municipal Martin a répondu à toutes ces questions et interrogations en précisant que la Municipalité s'était posé ces questions et que le prix était correct et que la possibilité de la Commune d'être maître du foncier facilitera le développement de cette future zone.

La discussion étant close : la commission s'est prononcée à la majorité de six oui à l'acceptation du préavis et une abstention.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Ste-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à acquérir le bien-fonds No 2132, propriété de M. Pierre Jaccard, via un droit d'emption, ce dernier ne sera pas exercé avant l'entrée en vigueur de la motion « Leo Müller » ;
- **d'autoriser** la Municipalité à acquérir le bien-fonds No 2133, propriété de la communauté héréditaire Py ;
- **d'accorder** les crédits nécessaires de **804'500 fr.** à l'achat de la parcelle No 2132 et de **338'500 fr.** à l'achat de la parcelle No 2133. Le compte No 9123.15.09 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ces montants par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans par le compte No 300.3311,

la première fois au budget 2016.

L'influence sur le budget lorsque les 2 parcelles seront acquises sera de l'ordre de 142'900 fr. la première année en tenant compte des intérêts (2.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 10 ans, le coût représente 130'600 fr. avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Jean-René Marguet converge à dire que le prix global du terrain est beaucoup trop élevé. Faisant un parallèle avec la SI Manufacture Reuge SA où le prix du terrain a été revu à la baisse pour être marchandable, il s'inquiète de la surévaluation du terrain, soulignant que cela entraîne également des surcoûts tant à l'achat qu'en cas de revente (droits de mutation, par exemple). M. Marguet estime qu'il faut laisser les privés interagir avec les privés.

M. le Municipal Luc Martin indique qu'avec la zone du Platon, la Commune de Sainte-Croix a assumé l'une des tâches d'une collectivité publique qui est de mettre en place les conditions cadres pour un bon développement économique. Il souligne que d'aucuns envient notre région d'avoir un pôle industriel en lien par exemple avec la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD). Il explique également que notre région est actuellement le seul centre en Suisse habilité à certifier les soudures notamment pour l'aérospatiale. M. le Municipal Martin relève ensuite que la Commune a dû se relever à la suite des déboires industriels des années 1980 et ne cache pas sa fierté de voir d'aujourd'hui les effets des efforts communs. Il expose par ailleurs qu'il est primordial de conserver la maîtrise du sol afin notamment de pouvoir déterminer quelles industries s'implantent dans notre région, en l'occurrence des entreprises de haute technologie qui amènent des produits à haute valeur ajoutée.

M. Jean-René Marguet proteste, en estimant que l'intervention de M. le Municipal Martin n'est pas sans lien avec de probables ressentiments à l'encontre de son père.

M. le Président invite les conseillères et conseillers à s'en tenir à des propos respectueux de chacun.

M. Alain Bonnevaux explique ne pas être opposé à la maîtrise du sol par la Commune, mais maintient que le prix du terrain est trop élevé.

M. Philippe Gueissaz expose d'abord que la Municipalité n'a pas les moyens de faire un PPA sur des terrains privés, en particulier si les propriétaires s'y opposent. Il indique ensuite que le terrain industriel à Sainte-Croix vaut actuellement 65 fr./m². Si M. Gueissaz admet que le prix de 75 fr./m² est dès lors légèrement trop élevé, il rappelle que ce prix a été négocié et qu'il n'est finalement pas si excessif. Il invite les conseillères et conseillers à s'imaginer les conséquences (regrettables) de l'implantation de certaines industries, comme une carrosserie, sur d'éventuels investisseurs et à adopter le préavis.

M. Paul-André Simon partage son inquiétude devant la morosité de l'économie en Suisse, en évoquant notamment la délocalisation de certaines entreprises, et se demande si le préavis est encore en phase avec l'actualité. Il constate une diminution de l'utilisation des terrains industriels et une dévaluation de ces derniers. M. Simon dit comprendre l'ambition de la Municipalité, mais estime que les fonds peuvent être mis ailleurs. Il estime nécessaire d'attendre de meilleurs jours.

M. Alain Bonnevaux souhaite savoir pourquoi la Municipalité n'a pas envisagé un droit de préemption qui aurait permis d'acquérir les terrains en cas de nécessité et d'éviter ces questions de prix.

M. Michel Bahrami souhaite connaître la différence entre le droit de préemption et le droit d'emption.

M. Alain Bonnevaux explique que le droit d'emption accorde la possibilité d'acheter un bien-fonds selon un prix et dans un délai préalablement convenus, alors que le droit de préemption donne un droit d'acquisition privilégié en cas de vente du terrain en lieu et place de tout acheteur potentiel.

M. Philippe Gueissaz se demande pourquoi la commission n'a pas fait un rapport de majorité et M. Bonnevaux un rapport de minorité, et invite les autres commissaires à intervenir.

M. le Municipal Luc Martin estime naïf de penser que les prix vont baisser, même si la conjoncture est mauvaise. Il relève qu'une procédure de PPA prend au minimum deux ans. M. le Municipal Martin invite à l'optimisme et estime qu'il revient parfois aux collectivités de mener des politiques anticycliques. Il relève ensuite que l'achat de ces terrains est probablement une opportunité qui ne se présentera pas de si tôt, n'ayant jamais entendu dire que la raréfaction d'un terrain en faisait baisser le prix.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Le préavis No 15-09 est accepté par 30 oui, 6 non et 5 abstentions.

12.No 15-10 : Ancienne décharge de la Combe-de-Ville, investigations de détail, 1^{ère} étape

Le rapport de la commission est lu par **M. Allan Müller**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis No 15-10 s'est réunie le lundi 1^{er} juin 2015 à 19h00. Elle était composée de Mme Laurence Varela, en remplacement de M. Cyril Guinchard, et de MM. Georges André, Dionisio Baptista, Jean Bietry, Michaël Mollet, Jean-Yves Tinembart et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par M. le Municipal Philippe Duvoisin accompagné de M. Jean-Michel Duvoisin, responsable du Service technique. Nous tenons à les remercier de leur disponibilité, de leurs explications et des réponses données à toutes nos questions. En 1994, l'Etat de Vaud classe et inscrit au cadastre l'ancienne décharge de la Combe-de-Ville comme un site potentiellement pollué. Suivant les directives fédérales en la matière pour le traitement de ces sites, une investigation préalable a débuté en 1996. Deux forages de 20 mètres de profondeur sur le site de l'ancienne décharge, des traçages au moyen de fluorescéine, avec 10 ans de suivi, ont débouché sur un condensé d'informations publié en 2010.

Aucun panache de pollution en aval de la décharge ainsi qu'aucune contamination des eaux souterraines n'ont été clairement identifiés. Toutefois, le lourd passé industriel de notre région et les pratiques et réglementations de l'époque représentent un réel danger de pollution des régions aquifères situées en aval, en l'occurrence le vallon de Noirvaux dont les eaux alimentent Buttes.

Afin de déterminer le fonctionnement du système hydrogéologique et hydrochimique de la décharge et d'estimer l'impact de cette dernière sur l'environnement, il est nécessaire de mener une investigation de détail, d'une durée d'une année environ, qui se déroulera en trois étapes :

- réalisation de sondages profonds (100 à 150 m) à l'aval du site, analyses chimiques, essais hydrauliques selon les variations des conditions hydrologiques ;
- suivis hydrauliques et chimiques sur une durée d'un cycle hydrologique ;
- essais de traçages de l'aquifère pour estimer la connectivité hydraulique et les effets

de dilution entre la décharge et les biens à protéger du vallon de Noirvaux.

Un rapport final conclura cette investigation et déterminera si l'on doit poursuivre et affiner les sondages ou si le site ne représente peu ou pas de danger.

La région du vallon de Noirvaux collectant les eaux venant de La Côte-aux-Fées, qui pourraient être elles aussi potentiellement polluées, il a été demandé si des investigations sont également en cours du côté neuchâtelois. Ces études ne sont pas menées conjointement par les deux cantons et, de toute manière, quel que soit le résultat du côté neuchâtelois, cela n'absoudrait pas notre devoir de conduire cette étude.

La Commune étant le maître d'ouvrage, le montant brut de 329'000 fr. (hors taxe) est inscrit dans les conclusions de ce préavis. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80% par le Canton et la Confédération en application de l'ordonnance fédérale du 26 août 1998 sur l'assainissement des sites pollués (OSites ; RS 814.680) et de la loi vaudoise du 17 janvier 2006 sur l'assainissement des sites pollués (LASP ; RSV 814.68). Un courrier du Canton datant du 16 décembre 2014 confirme cette subvention garantissant le remboursement de ce montant. Au final, notre Commune devra donc investir 67'400 fr. (toutes taxes comprises) pour la réalisation de cette investigation.

A la suite de ces quelques éclaircissements, les membres de la commission, de manière unanime, vous proposent d'accepter les conclusions suivantes.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, à l'unanimité de ses membres, la commission chargée d'étudier le préavis No 15-10 a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Ste-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la première étape des investigations de détail de l'ancienne décharge de la Combe-de-Ville ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **329'000 francs**. Le compte No 9141.15.10 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement après déduction des subventions, par le compte No 451.3311 sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2017.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 15'200 fr. la première année en tenant compte des intérêts (2.5%) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 5 ans, le coût représente 14'500 fr. avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Le préavis No 15-10 est accepté à l'unanimité.

La séance est suspendue pour une pause de cinq minutes.

MM. les Conseillers communaux Alain Bonnevaux et Jean-René Marguet quittent la salle à la pause. Le nombre de conseillères et conseillers présents s'élève désormais à 40.

13.No 15-11 : Déchetterie/Dépôt Aux Combes, informatisation des bons et acquisition d'une unité de lavage pour les véhicules

Le rapport de la commission est lu par **M. Michael Mollet**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le rapport préavis No 15-11 s'est réunie à 20h00 le lundi 1^{er} juin 2015 à la salle de réunion.

Elle était composée de Mme Laurence Varela, remplaçant M. Cyril Guinchard, de MM. Georges André, Dionisio Baptista, Jean Bietry, Jean-Yves Tinembart, Allan Müller et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par M. le Municipal Philippe Duvoisin et de M. Jean-Michel Duvoisin, chef du Service des travaux. Nous tenons à les remercier pour les explications fournies.

Un merci particulier à M. Jean-Michel Duvoisin qui a vécu son dernier préavis en tant que chef de service et a donné 19 ans de son temps pour la Commune de Sainte-Croix ; nous lui souhaitons une bonne retraite.

Objet A

Il a pour but de simplifier les bons faits par nos employés pour les entreprises et les particuliers. Chaque entreprise disposera d'une ou plusieurs cartes selon le nombre de véhicules dont elle dispose ou selon sa demande particulière.

L'employé communal sur place scannera la carte à l'aide d'un appareil comme les facteurs en fonction du type de marchandise amenée et pourra faire signer directement sur l'appareil qui enverra de suite la donnée au bureau communal.

Ce système évite de perdre des papiers, économise du temps pour nos employés ; tout le monde peut utiliser le même appareil qui se recharge sur une console dans la cabane de la déchetterie. Idem pour les particuliers qui feront l'acquisition d'une carte.

Autre avantage : cette carte pourra être utilisée dans le futur pour diverses entrées de musées, piscines, cinéma, etc.

Objet B

Il aurait pu faire l'objet d'un autre préavis, mais comme il s'agissait d'une demande urgente émanant du voyer de l'Etat de Vaud, il a été décidé de regrouper ces deux objets sur un préavis.

Vu le nombre important de chantiers dans la région impliquant énormément de camions allant du Col des Etroits à la déchetterie pour vider leur chargement, la route est très souvent pleine de terre. La route n'étant déjà pas en très bon état et, en cas d'accident, serait incriminée à la Commune de Sainte-Croix. L'avantage de cet objet est que toutes les conduites d'eau et d'électricité sont sur place depuis la création du hangar à pellets. Il ne reste plus qu'à tirer les raccords d'eau et d'électricité pour le branchement. Cette fosse permettra le lavage des roues des camions et des sous-châssis, idem pour les camionnettes, avec une sortie sur goudron. Un produit absorbera la saleté, ce qui permettra d'avoir toujours de l'eau propre. Les boues seront évacuées et remises dans le terrain sans danger pour l'environnement.

Nous avons voté ce préavis A et B à l'unanimité.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à acquérir un système de modernisation de l'établissement des bons de la déchetterie, ainsi qu'une unité de lavage pour les véhicules ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **122'570 francs**. Le compte No 9141.15.11 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte No 451.3311 pour la modernisation des bons et No 452.3311 pour l'unité de lavage sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2016.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 27'600 fr. la première année en tenant compte des intérêts (2,5%) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 5 ans, le coût représente 26'400 fr. avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Anthony Joseph se réjouit que l'on simplifie les choses à la déchetterie et s'interroge sur l'opportunité de marquer le sol pour orienter les automobilistes.

M. le Municipal Philippe Duvoisin explique que les bâtiments sur la droite seront enlevés pour offrir des places de parc en épi, une voie sur la gauche étant également prévue pour les véhicules lourdement chargés.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Le préavis No 15-11 est accepté par 37 oui, 1 non et 1 abstention.

14. Examen des comptes et de la gestion 2014

M. le Président dispense le rapporteur, Yvan Pahud, de la lecture du rapport que chaque conseillère et conseiller a reçu en temps voulu, conformément à l'art. 67 du règlement du Conseil communal.

La discussion est ouverte, **M. le Président** passant en revue les comptes 2014.

M. le Municipal Cédric Roten demande si la partie concernant le CSSC au point 7, page 12 du rapport est retirée, dont le contenu est le suivant :

« Notre hôpital subit de multiples pressions financières. Ces pressions sont inévitablement reportées sur le personnel de celui-ci, ce qui crée des tensions entre cadres et employés. Ces tensions sont dues en partie à la réorganisation de services. Les syndicats ont dû intervenir pour régler une partie de ces tensions. »

M. Yvan Pahud indique que cette problématique a été discutée au sein de la commission, notamment quant à savoir pourquoi les syndicats ont dû intervenir à plusieurs reprises, et que réponse leur avait été donnée en séance. Il précise que la Municipalité est représentée au sein des organes de l'institution.

M. le Municipal Cédric Roten partage sa perplexité de voir la commission chargée de l'examen de la gestion de la Commune se préoccuper de questions d'ordre stratégique sans avoir pris langue avec le directeur du CSSC, ni sans qu'aucune personne représentant formellement le CSSC ne fût présente à l'une de ses séances.

M. Yvan Pahud explique ne pas avoir la compétence de retirer seul le paragraphe en

question.

M. le Président soumet au vote le maintien du paragraphe discuté ; le Conseil communal rejette le maintien par 22 voix, contre 12 voix et 5 abstentions.

M. le Municipal Cédric Roten remercie le Conseil de sa décision et annonce qu'il invitera l'année prochaine le directeur du CSSC, afin d'éviter tout impair à l'égard des institutions auxquelles la Commune participe.

M. Thierry Luthringer regrette le fait que les informations désormais retranchées du rapport et par ailleurs erronées ont pu être lues. Il invite les prochaines commissions à auditionner le directeur du CSSC.

M. Paul-André Simon estime que la commission était en droit de mentionner les informations et s'inquiète que l'on puisse chercher à cacher celles-ci à la population.

M. Yvan Pahud rappelle que la question sur la situation du personnel au sein du CSSC a été discutée au sein de la commission et que celle-ci a reçu une réponse, sans qu'on ne leur signalât de ne pas en parler. Il souligne que le rapport a été adopté par tous les commissaires tel qu'il a été envoyé.

M. Thierry Luthringer ne souhaite évidemment rien cacher à la population, mais tient à ce que les informations qui sont divulguées soient correctes, non sans s'inquiéter qu'une commission de gestion ne cherche pas à confronter les informations de diverses sources. La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions de la commission chargée d'examiner les comptes et la gestion de l'année 2014 :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

vu le rapport des comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité, vu le rapport de sa commission, vu la réponse de la Municipalité aux vœux formulés par ladite commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour :

- **approuve** les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 ;
- **donne décharge** à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2014.

La proposition de décision est acceptée par 38 oui et 1 abstention.

15. Interpellations, propositions, questions

Mme Laurence Varela s'interroge sur l'avancement de l'aménagement d'une aire de repos aux Replans, selon motion votée en 2012 et préavis No 923-13. Elle se demande également dans quel délai une motion doit être traitée.

M. le Municipal Philippe Duvoisin se dit conscient du retard pris dans ce dossier, en raison notamment d'une surcharge malheureusement toujours actuelle des services communaux. Il dit que cette décision n'est cependant pas oubliée.

M. Michel Bühler évoque la pétition « Mon village, mes racines » et la décision du Conseil prise le 9 décembre 2013 quant à l'identité graphique de la Commune. Il a constaté que certaines communications, pourtant officielles, comportaient le logo étoilé avec mention « Ville de Sainte-Croix ». M. Bühler rappelle que ce logo ne devrait être employé que dans le cadre de la promotion économique. Il s'interroge ainsi sur un possible manque de coordination entre le Conseil communal et l'administration communale.

M. Sylvain Fasola s'inquiète vivement de la situation dans laquelle se trouve l'équipe forestière de la Commune (non repourvue du poste de forestier-bûcheron après la promotion de M. Benoît Margot en 2010 ; heures supplémentaires accomplies en hiver compensées en été). Il souligne que notre Commune figure parmi les plus grands propriétaires forestiers du canton. A son sens, il est dès lors impératif de remédier à la

situation, non seulement pour un bon entretien des forêts, mais également pour la sécurité et la santé du personnel. Renvoyant au programme de législature (thème 3, objectif 1 ; thème 2, objectif 1 ; thème 6, objectif 2b), il invite la Municipalité à étudier et régulariser la situation du secteur forestier.

M. Michaël Mollet s'inquiète des nombreux nids de poule en bas du chemin du Chasseron.

M. Anthony Joseph invite la Municipalité à veiller à ce que les espaces verts à L'Auberson soient régulièrement tondus.

M. Yvan Pahud exprime son contentement de voir le Conseil tenir séance dans la salle de gymnastique de L'Auberson et attire l'attention de la Municipalité sur la peinture des murs qui ne sera bientôt plus que souvenir.

M. Paul-André Simon demande à ce que les résultats des votes concernant les préavis Nos 15-08 et 15-11 lui soient à nouveau communiqués. **M. le Président** y répond immédiatement.

M. le Syndic rend hommage à l'engagement de M. le Municipal Luc Martin, qui recueille les applaudissements du cénacle.

M. le Municipal Luc Martin s'exprime à son tour et est à nouveau applaudi.

MM. Olivier Renaud et **Pierre-Alain Gerber** prennent également la parole pour remercier M. le Municipal Luc Martin.

16. Assermentation

M. le Président assermente M. Lionel-Numa Pesenti en qualité de nouveau membre de la Municipalité.

M. le Président remercie le Conseil communal et transmet la cloche présidentielle à M. Sylvain Fasola.

La séance est levée à 22h45.

Le président du Conseil communal :

Le secrétaire :

Jean-Bruno Wettstein

Stéphane Mermod

Annexes (à disposition au greffe municipal) :

- Intervention de M. Jean-René Marguet sur la SI Manufacture Reuge SA (point 5)
- Intervention de Mme Laurence Varela sur l'aire de repos aux Replans (point 15)
- Intervention de M. Michel Bühler sur le logo de la Commune (point 15)
- Intervention de M. Sylvain Fasola sur le service forestier de la Commune (point 15)